

2

(//) ECRET DU PREMIER MINISTRE

CONSEIL des MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
9 Aout 1960
Arrivée N° 1193 SGCM

ANNÉE 1960 - 0 - N° 203/PCM/SGCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. AROUNA Mama, Ministre de l'Intérieur est chargé d'assurer l'intérim du Vice-Premier Ministre pendant la durée de l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 6 AOUT 1960

Pour le Premier Ministre absent,
Le Vice-Premier Ministre,

AMPLIATIONS

- P.C.M. 15
- S.G.C.M. 4
- Ht.COM. 1
- Ass.Législ. 4
- Ministres 14
- J.O.R.D. 1

OKE ASSOGBA